



Maisons-Alfort, le 28 juillet 2015

## **AVIS**

### **de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande d'ajout d'un nouvel emballage de la préparation phytopharmaceutique MOVENTO de la société BAYER SAS.**

---

*L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour mission l'évaluation des dossiers de produits phytopharmaceutiques. Les avis formulés par l'agence comprennent :*

- *L'évaluation des risques que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ;*
  - *L'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux ainsi que celle de leurs autres bénéfices éventuels ;*
  - *Une synthèse de ces évaluations assortie de recommandations portant notamment sur leurs conditions d'emploi.*
- 

#### **PRESENTATION DE LA DEMANDE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société BAYER SAS, relatif à une demande de changement d'emballage pour la préparation MOVENTO (AMM n° 2110086). Conformément au code rural et de la pêche maritime, l'avis de l'Anses est requis.

#### **SYNTHESE DE L'EVALUATION**

##### **CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A LA PREPARATION**

La préparation MOVENTO est un insecticide se présentant sous la forme d'une suspension concentrée (SC) contenant 100 g/L de spirotétramate (pureté minimale de 96 %), appliqué en pulvérisation.

Le spirotétramate est une substance active approuvée<sup>1</sup> au titre du règlement (CE) n° 1107/2009<sup>2</sup>.

##### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

L'objet de cette demande est l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation d'un nouvel emballage en PEHD avec co-extrusion d'un film barrière en co-polymère d'éthylène et vinyl-alcool (EvOH) et polyamide (PA), d'une contenance de 1 à 5 L. Les bidons actuellement autorisés sont des bidons en PEHD d'une contenance de 1 L et 5 L.

---

<sup>1</sup> Règlement d'exécution (UE) N°1177/2013 de la Commission du 20 novembre 2013 portant approbation de la substance active spirotetramat, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission

<sup>2</sup> Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

#### **CONSIDERANT LES PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

Les caractéristiques techniques et les propriétés physico-chimiques de la préparation MOVENTO ont été évaluées et considérées comme acceptables lors de l'évaluation des dossiers de demande d'AMM des préparations.

Le nouvel emballage, en PEHD CoEx/EvOH et PEHD CoEx/PA, de la préparation n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs sur les propriétés physico-chimiques de la préparation.

#### **CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A L'EXPOSITION DE L'OPERATEUR**

Les risques sanitaires pour l'opérateur, liés à l'utilisation de la préparation, ont été jugés acceptables lors de l'évaluation du dossier d'AMM de la préparation. Le changement d'emballage n'influe pas sur l'évaluation de l'exposition de l'opérateur et n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs sur la toxicité de la préparation.

En conséquence, les risques sanitaires pour l'opérateur, liés à l'utilisation de la préparation MOVENTO pour les mêmes usages et les mêmes doses d'emploi sont considérés acceptables sur la base de l'évaluation des risques du dossier initial.

### **CONCLUSIONS**

L'Anses émet un avis **favorable** à la demande de changement d'emballage d'une contenance de 1 et 5 L, présentée par la société BAYER SAS, pour la préparation MOVENTO, tel qu'il est décrit ci-dessous. Toutes les autres conditions d'emploi s'appliquent conformément à celles prévues dans l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MOVENTO.

#### **Description des emballages de la préparation**

Bidon en PEHD CoEx/EvOH (Polyéthylène Haute Densité/Ethylène d'alcool vinylique) d'une contenance de 1 L.

Bidon en PEHD CoEx/PA (Polyéthylène Haute Densité/Polyamide) d'une contenance de 5 L.

**Mots-clés** : Changement d'emballage, MOVENTO, spirotétramate, pommier, poirier/ cognassier/ nashi, pêcher, prunier, abricotier, laitue, scarole/ frisée, chicorée Witloof, SC, PMEM.